

Championnat 2024-2025

District d'ANGERS - Sports Collectifs

Règlement Sportif

- Toute association sportive participant aux compétitions organisées par la Ligue du Sport U doit être affiliée à la FF Sport U.
- Tout étudiant désireux de participer à ces compétitions, doit s'adresser à l'association sportive de son école ou université pour obtenir une licence FF Sport U.
- Les étudiants doivent également être assurés en responsabilité civile pour la pratique sportive, soit par leur association sportive, soit en prenant l'assurance proposée par la FF Sport U.
- De plus, les joueurs pratiquant un sport à « contraintes particulières » doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition, afin d'obtenir une licence.

CHAMPIONNATS DE DISTRICT

Il existe deux districts dans l'Académie de Nantes :

- District Nantes-Saint Nazaire-La Roche sur Yon
- District Angers-Le Mans-Laval

Deux championnats sont organisés dans chacun des districts :

- **Championnat de District** : ouvert à toutes les équipes d'écoles ou d'universités. Ce championnat débouche sur les finales régionales.
- **Championnat Inter-ligues Ecoles** : réservé pour la qualification au championnat de France des Ecoles.
 - Attention ! Toutes les équipes qui s'inscriront dans ce groupe "**qualification écoles**" doivent s'assurer de pouvoir jouer les phases finales de championnat inter-ligues entre janvier et février (le jeudi après-midi) si elles se qualifient.

1- CALENDRIER

- Les équipes s'engagent auprès de la Ligue du Sport U fin septembre début octobre via un formulaire en ligne et ont confirmé leur inscription dans les différents championnats.
- Les premiers matchs commencent début novembre. A réception du calendrier initial, **chaque équipe dispose de 5 jours** pour signaler toute anomalie à la Ligue du Sport U.

2- UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- La Ville d'Angers, par souci de garder les installations sportives dans un état d'utilisation de qualité, demande aux utilisateurs une grande attention quant au matériel mis à leur disposition.
- Toute dégradation constatée sera soumise à remboursement des dégâts et à sanctions disciplinaires – Une facture sera établie aux AS responsables des dégradations par la ligue – le montant inclura les réparations et les frais de gestion de l'incident.
- Il appartient aux équipes de sortir le matériel nécessaire à leur discipline et de le ranger une fois la compétition terminée.
- Les gardiens ne sont pas tenus de préparer les terrains. Nous vous demandons de les solliciter dès lors que vous ne trouvez pas de solution aux problèmes matériels.
- Les équipes doivent prévoir **leurs propres ballons**.
- L'alcool est interdit dans l'enceinte des installations (joueurs et supporters) avant, pendant et après les rencontres.

3- HORAIRES DES MATCHS

- La Ville d'Angers accorde à la FF Sport U l'utilisation de ses installations sportives avec des créneaux précis. Veillez à les respecter.

Les éléments suivants doivent être pris en compte par les capitaines d'équipes :

- Une équipe est déclarée **forfait** si elle n'est pas présente sur le terrain **15 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
- Les joueurs de la rencontre suivante exigeront des équipes du match précédent, de leur laisser la place en cas de retard, afin de pouvoir commencer leur match à l'heure indiquée sur le calendrier. Le score sera entériné même si le temps de jeu n'est pas arrivé à son terme.

4- LA LICENCE et LA CARTE D'ETUDIANT

- La présentation de la **carte d'étudiant et l'attestation de licence** (ou listing des licenciés édité par l'A.S.) doivent être apportées lors de chaque match.
L'arbitre doit vérifier les n° de licences FF Sport U et les cartes d'étudiant en présence des capitaines d'équipes.
Un contrôle des licences peut être effectué à tout moment d'un match par la Ligue du Sport U.
- L'équipe ayant présenté un joueur non licencié aura match perdu par forfait (0 point).

5- ENGAGEMENT DES EQUIPES

- Les joueurs participant au championnat FF Sport U avec une équipe ne peuvent plus jouer dans une équipe de niveau inférieur, y compris dans le même championnat. Sinon, **la pénalité appliquée est match perdu par forfait** (0 point) pour l'équipe concernée.
- Les équipes composées de deux AS différentes ne pourront prétendre à aucun titre et ne seront pas classées en fin de championnat. Les résultats de leurs matchs ne seront pas pris en compte au classement général.
- 1 seule équipe par A.S. peut s'inscrire au Championnat qualificatif des Ecoles pour le championnat Inter-ligues.
- Chaque équipe doit obligatoirement inscrire un arbitre référent remplissant l'une des conditions suivantes :
 - **Arbitre officiel** : étudiant ou non-étudiant, qui possède ou a déjà possédé une carte d'arbitre (ligue ou comité départemental de sa discipline)
 - **Arbitre universitaire** : étudiant qui a validé une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2
 - **Etudiant en formation CUA** : étudiant qui suit une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2 proposée par la Ligue du Sport U.

A noter : En fin de championnat, en cas d'égalité au classement, l'équipe ayant présenté un arbitre référent bénéficiera d'un départage favorable (voir point 13).

N.B. : si une équipe ne peut présenter un arbitre référent lors des engagements en début de 1ère phase, elle doit obligatoirement inscrire un étudiant(e) de son A.S. à la formation correspondante, afin qu'il devienne son arbitre référent.

6- ARBITRAGE

- La Ligue du Sport U désigne autant que possible un arbitre à chaque match :
 - **Arbitre officiel** : étudiant ou non-étudiant, qui possède ou a déjà possédé une carte d'arbitre (ligue ou comité départemental de sa discipline)
 - **Arbitre universitaire** : étudiant qui a validé une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2
 - **Etudiant en formation CUA 1 ou CUA 2.**

En cas d'absence de l'arbitre désigné, l'équipe nommée en premier sur le calendrier assure l'arbitrage (sauf entente entre les 2 équipes) et communique le score à la Ligue du Sport U dès la fin du match, **par mail à scivique-angers@sport-u.com**.

En aucun cas la LSU ne pourra être tenue responsable de l'absence de l'arbitre désigné.

EXCEPTION RUGBY : faute d'arbitre officiel, un match de rugby ne pourra avoir lieu.

- Les arbitres doivent s'inscrire via le formulaire en ligne sur [Inscription arbitres Angers](#).
- Une licence FF Sport U « arbitre » sera établie gratuitement. Celle-ci ne permet pas de jouer de matchs.
L'assurance « responsabilité civile » est prise en charge par la Ligue du Sport U.
- Les arbitres également joueurs FF Sport U s'engagent à arbitrer au moins 2 matchs dans la saison. Ils seront désignés, autant que possible, pour arbitrer un match précédant ou suivant leur propre match.

Indemnités des arbitres

- Arbitres officiels : **25€ (rugby : 35€)**
- Arbitres universitaires CUA 2 : **25€**
- Arbitres universitaires CUA 1, étudiants en formation CUA 1 et CUA 2, JO UNSS : **15€**

En cas de forfait non annoncé d'une équipe, l'arbitre désigné qui s'est déplacé recevra la moitié de l'indemnité.

- Seuls les arbitres inscrits en ligne peuvent être indemnisés.
- En district un seul arbitre par match ou par tournoi est rémunéré. Si 2 arbitres officient, ils se partageront l'indemnité.
- Le paiement des arbitres s'effectuera soit directement à la Ligue du Sport U, soit par virement ou envoi d'un chèque à l'issue de chaque phase de championnat, uniquement après réception des feuilles de match et des fiches d'indemnité d'arbitrage.

Provision d'arbitrage

- Pour le championnat de district, les A.S. participent au paiement des arbitres.
- Chaque association sportive qui engage une ou plusieurs équipes, règle une provision d'arbitrage à la Ligue du Sport U. La provision varie en fonction du nombre d'équipes inscrites (facture adressée aux A.S. en début de championnat).
C'est la Ligue du Sport U qui gère ensuite l'indemnisation des arbitres.
En fin de saison, la Ligue du Sport U calcule les frais d'arbitrage réels qui incombent à l'A.S. Si la provision versée par l'A.S. est insuffisante, la différence lui est réclamée et inversement.

Mode de calcul

- La somme de **12,50€** est prélevée sur la provision pour chaque match **arbitré par un arbitre officiel** (fédéral ou universitaire CUA 2) désigné par la Ligue du Sport U et **7,50€** pour un arbitre CUA 1, en formation ou JO UNSS.
Cas particulier du rugby : la somme de **17,50€** est prélevée pour un arbitre officiel fédéral.

Arbitrage des Finales régionales et des phases finales du championnat Inter-Ligues des Ecoles

- Au-delà du championnat de district et des poules interligues écoles, les frais d'arbitrage sont pris en charge par la Ligue du Sport U.
- L'équipe qui reçoit doit prévoir la table de marque en basket, volley et hand ainsi que les arbitres de touche en football et rugby.

7- TRANSMISSION DES RESULTATS ET CARTE A'TOUT

- Si l'installation où a lieu la rencontre nécessite une carte A'Tout, c'est l'équipe nommée en premier sur le calendrier qui doit aller la chercher et la rapporter.
- Une feuille de match doit obligatoirement être remplie par les deux équipes **avant le début du match**.
- C'est l'équipe nommée en premier sur le calendrier qui fournit la feuille de match (à retirer à la Ligue du Sport U ou à imprimer sur <https://sport-u-paysdelaloire.com/feuilles-de-match/>).
- L'arbitre doit communiquer **le score à la Ligue du Sport U** dès la fin du match en précisant bien la date, le sport et les équipes concernées, par **mail à scivique-angers@sport-u.com** puis déposer ou envoyer (mail ou courrier) la feuille de match à la Ligue du Sport U dans les **48h** (justificatif pour son indemnité).

En l'absence d'arbitre désigné par la Ligue du Sport U :

- L'équipe nommée en premier sur le calendrier assure l'arbitrage (sauf entente entre les 2 équipes) et communique le score à la Ligue du Sport U dès la fin du match, **par mail à scivique-angers@sport-u.com**
- C'est elle qui est **RESPONSABLE** de la feuille de match : rédaction et transmission à la Ligue du Sport U. **Faute de résultat sous 48h**, les deux équipes seront déclarées forfait et une amende est imputée.

8- REPORT DE MATCHS et FORFAITS

**Les équipes doivent respecter le calendrier mis en place par la Ligue du Sport U !
Aucun changement ne peut être apporté au calendrier par les équipes**

- En cas d'impossibilité absolue de jouer un match (**examens, vacances...**) l'équipe concernée **doit OBLIGATOIREMENT prévenir la Ligue du Sport U** et l'adversaire par mail **au moins 24 heures avant la date prévue** de la rencontre.

Reports

- En cas de report, le match devra être joué en dehors des matchs de championnat, au plus tard avant la date prévue pour le match suivant (aménagement du délai possible sur demande).
- L'équipe "demandeuse" est chargée de réserver une installation et de trouver un arbitre.

- Si la demande de report ne peut aboutir (match non joué), cela entraînera automatiquement le forfait de l'équipe "demandeuse".
- Tout match reporté ou déplacé **SANS L'ACCORD de la Ligue du Port U** sera sanctionné de **20€ d'amende** pour l'équipe demandeuse, ainsi que des frais d'arbitre s'il s'est déplacé.

Attention ! Une équipe ne peut pas demander plus de 2 reports par phase ; au-delà, les demandes seront considérées comme des forfaits.

Forfaits - amendes et pénalités

- Tout forfait signalé 24 heures avant le match n'occasionne pas de frais pour l'A.S. L'équipe doit avertir en premier lieu la Ligue du Sport U puis l'équipe adverse (mail).
- Forfait annoncé tardivement (moins de 24h avant) : **20€** de frais réclamés à l'équipe ou l'A.S.
- Forfait non annoncé : **40€** d'amende, plus éventuellement, les frais d'arbitres et les frais de déplacement des adversaires lorsqu'ils sont extérieurs à l'agglomération. Une équipe est déclarée forfait si elle n'est pas présente sur le terrain **15 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
- Lorsqu'une équipe enregistre 3 forfaits sur l'ensemble de la phase : forfait général avec exclusion du classement (annulation de tous les points relatifs aux rencontres déjà effectuées). L'équipe pourra continuer à jouer mais hors classement.
- Retard de résultat ou de feuille de match : 10€ par relance + pénalité de forfait après 3 relances.

9-SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Les sanctions disciplinaires appliquées en cas de manquement sportif et en l'absence de règlement spécifique FF Sport U seront celles appliquées dans la fédération du sport concerné.

11- FINALES REGIONALES

- Si l'équipe vainqueur des finales de district est indisponible pour la Finale Régionale, c'est l'équipe 2^{nde} qui prendra sa place. Aucun report de finale n'est possible.

12- TITRES DECERNES

- Champion Régional
- Vice-champion Régional

13- DISPOSITIONS EN CAS D'EGALITE

Comptage des points pour le classement

SPORTS	Match gagné	Match nul	Match perdu	Forfait
BASKETBALL	2		1	0
HANDBALL	3	2	1	0
VOLLEYBALL	2		1	0
FOOTBALL	4	2	1	0
RUGBY	3	2	1	0

N.B. – Bonification

- Chaque équipe engagée en championnat qui aura présenté un arbitre référent (officiel, universitaire, étudiant en formation) bénéficiera d'un départage favorable en cas d'égalité dans le classement. **Attention ! l'arbitre référent doit être inscrit au moment de l'engagement de l'équipe ou avant le 2e match de son équipe, afin d'être pris en compte en cas d'égalité.**

POULE DE 4 EQUIPES ET PLUS

Cas d'égalité de points **entre deux équipes**

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte du résultat ou des résultats entre les deux équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 5) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 6) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

Cas d'égalité de points **entre trois équipes**

1^{er} CAS :

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte des résultats des trois équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**

- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 5) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 6) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 7) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

2^{ème} CAS :

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte des résultats des trois équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**

Si deux des trois équipes sont à égalité les dispositions suivantes seront prises :

- 4) le résultat de la rencontre entre ces deux équipes
- 5) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des deux équipes**
- 6) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 7) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 8) meilleure défense sur l'ensemble de la poule